

DÉCLARATION DU BUREAU DU COMITÉ DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE POUR  
L'EXERCICE DES DROITS INALIÉNABLES DU PEUPLE PALESTINIEN

28 mai 2024

**Le Bureau se félicite de la vague grandissante de reconnaissances de l'Etat de Palestine;  
condamne les attaques continues contre Gaza**

Le Bureau se félicite de la récente reconnaissance de l'État de Palestine par la Barbade, les Bahamas, l'Irlande, la Jamaïque, la Norvège, l'Espagne et Trinité-et-Tobago. Le Bureau salue la détermination de ces pays à défendre et à faire progresser le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à apporter de l'espoir au milieu d'une guerre dévastatrice à Gaza et de menaces croissantes pour la survie du peuple palestinien.

L'augmentation des reconnaissances fait suite à la [résolution](#) de l'Assemblée générale des Nations Unies du 10 mai 2024, réaffirmant le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à un État de Palestine indépendant. De tels développements font écho aux voix internationales croissantes qui réclament l'égalité des droits et l'autodétermination, tels que garantis par la Charte des Nations Unies et qui demandent la fin des 57 ans d'occupation israélienne du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, et une solution diplomatique juste et pacifique à la Question de Palestine. Le Bureau exhorte le Conseil de sécurité à s'aligner sur le large consensus exprimé par l'Assemblée générale et à recommander l'admission de l'État de Palestine en tant que membre à part entière des Nations Unies.

Le Bureau accueille favorablement la décision indiquant des mesures provisoires par la Cour internationale de Justice du 24 mai 2024, faisant suite aux mesures provisoires indiquées le 26 janvier 2024 et le 28 mars 2024, ordonnant à Israël de mettre immédiatement fin à son offensive militaire à Rafah, d'autoriser l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire à Gaza, et pour l'accès à Gaza des systèmes d'enquête sous mandat de l'ONU.

Le Bureau déplore les opérations militaires israéliennes en cours à Gaza et en particulier à Rafah le 26 mai, deux jours après la décision de la CIJ, et où au moins 45 civils palestiniens, dont des enfants, parmi eux des nourrissons, ont été tués et plus de 200 blessés dans leur camp de déplacés lors d'une attaque de missile israélien. Il appelle à une enquête et à tenir responsable les coupables de telles violations graves du droit international, notamment du droit humanitaire et des droits de l'homme.

Le Bureau appelle la communauté internationale à déployer des efforts urgents et coordonnés visant à mettre fin à l'occupation israélienne et à parvenir à un règlement juste, durable et pacifique de la Question de Palestine, conformément au droit international, aux résolutions pertinentes des Nations Unies et à l'Initiative de paix arabe, pour mettre fin à cette injustice historique et grave.

FIN

Suivez le Comité des droits palestiniens :



<https://www.un.org/unispal>